

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 97.002

*L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 4 Février à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

27 Janvier 1997

27 Janvier 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT,
CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN,
DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, MM.
MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, et
SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : MM. GAVEN et MALBOIS

ETAIENT REPRESENTES : Mlle BARRAUD-DUCHERON par le Cl. MONNARD
Mme MARTIN par Monsieur CANDAU
Monsieur SABATHIER par M. MOST

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Subvention 1997 à l'association "Musique en Pays Royannais"

VOTE : UNANIMITE

Pour permettre à l'Association "Musique en Pays Royannais" d'assurer ses concerts prévus au cours du 1er trimestre 1997, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au titre de l'année 1997.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU la demande de l'Association "Musique en Pays Royannais"
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer une subvention au titre de l'exercice 1997, à l'Association "Musique en Pays Royannais" d'un montant de 50.000 F.
- Cette somme sera versée courant Février 1997, étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1997 par la Ville de ROYAN, à l'Association "Musique en Pays Royannais".
- Cette dépense sera inscrite au compte 65748 - 222 du budget primitif de l'exercice 1997.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 Février 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS